

Management des organisations spécialité Collaborateur de cabinet d'expertise comptable – Auditeur assistant

RNCP5436 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	314
Code(s) ROME	M1202, M1205, M1207
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Joseph Fourier Grenoble I

<http://www.ujf-grenoble.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel est un cadre exerçant ses responsabilités sous la direction d'experts comptables, de commissaires aux comptes diplômés ou du directeur financier).

Il gère le suivi et la mise à jour du dossier client (dossier permanent et dossiers annuels) dans le respect des normes professionnelles en vigueur.

Il traite les opérations comptables relatives à une mission de présentation ou d'examen des comptes annuels.

Il prépare les travaux d'arrêté des comptes et d'établissement des états de synthèse à soumettre à l'expert comptable.

Il assure le suivi :

- des missions d'assistance en matière sociale (fiche de paie et déclarations sociales),
- des missions d'assistance en matière fiscale (déclarations fiscales et calcul des taxes).

Il analyse les points forts et les points faibles de l'activité sur la base des documents comptables et en rend compte au client.

Il renseigne le chef d'entreprise sur des questions de droit social, de droit fiscal ou en matière de droit des affaires.

Lorsqu'il intervient en qualité d'auditeur assistant, il participe aux contrôles annuels du Commissaire aux comptes, dans la limite des tâches qui lui sont confiées par le chef de mission.

Il connaît et maîtrise l'environnement réglementaire et déontologique relatif à l'expertise comptable et à l'audit et il est en mesure de participer à des travaux d'audit au sein d'une équipe.

Il est compétent pour renseigner les chefs d'entreprise sur les points clefs de l'évolution de leur activité.

Il est apte à gérer un dossier client dans le respect des normes professionnelles.

Il est capable d'assurer le suivi d'une mission de présentation des comptes annuels (sociaux et fiscaux) et des missions accessoires à la mission comptable : mission d'assistance juridique et fiscale, mission d'assistance en matière sociale.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel exerce son activité dans un cabinet libéral ou dans un service comptable d'entreprise.

Il peut prétendre à un emploi de :

- Cadre de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
- Assistant de cabinet d'expertise comptable, responsable de dossier
- Assistant de cabinet de commissariat aux comptes et d'audit
- Cadre des services financiers ou comptables des PME
- Attaché de gestion comptable

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 607 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	36 681
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.upmf-grenoble.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5436/>